



18 rue Marius Jacotot
 92800 PUTEAUX LA DEFENSE
 Tel. 01-47-75-33-33 – Fax : 01-47-75-41-00
 e-mail : selarl.notaires.puteaux.la-defense@paris.notaires.fr
 site : www.strock-associes-puteaux.notaires.fr

Pièces et renseignements à fournir pour l'établissement d'un avant contrat

Type de renseignement	À fournir par les parties ou leur notaire
-----------------------	---

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IDENTITE DES PARTIES

Identité du VENDEUR	Copie pièce d'identité et justificatif de domicile
Identité de l'ACQUEREUR	Copie pièce d'identité et justificatif de domicile

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BIENS

Titre de propriété du VENDEUR	Doit toujours être fourni
Anciens titres de propriété	Seraient appréciés
Règlement de Copropriété de l'immeuble et tous ses modificatifs (Loi ALUR)	Doivent toujours être fournis (si lot de copropriété)
Certificat de mesurage Loi Carrez par un professionnel	Si lots de copropriété (sauf si inférieurs à 8m ²)
Rapport amiante – parties privatives	Concerne tous les biens (lots de copropriété ou maison)
Rapport amiante – parties communes	Fourni par le syndic (si lots de copropriété)
Diagnostic Plomb (Constat des Risques d'Exposition au Plomb : CREP)	Concerne tous les biens (si immeuble construits avant le 1 ^{er} janvier 1948 et à usage d'habitation)
Etat parasitaire (termites, insectes xylophages)	Concerne tous les biens (si immeuble situé dans une zone contaminée par arrêté préfectoral)
Etat des risques naturels et technologiques	Concerne tous les biens
Etat de l'installation intérieure de gaz (si elle date de plus de 15 ans)	Concerne tous les biens à usage d'habitation
Etat de l'installation intérieure d'électricité (si elle date de plus de 15 ans)	Concerne tous les biens à usage d'habitation
Diagnostic de Performance Energétique	Concerne tous les biens bâtis
Conformité concernant l'assainissement	Concerne tous les biens bâtis à usage d'habitation dont l'installation n'est pas reliée au tout-à-l'égout
Coordonnées du syndic	Si lots de copropriété
Copie des 3 derniers procès-verbaux d'Assemblée Générale en plus de celui de l'année en cours	Si lots de copropriété

Pré état daté du syndic (Loi ALUR)	Si lots de copropriété – peut être demandé par le notaire
Carnet d'entretien de l'immeuble (Loi ALUR)	Si lots de copropriété – peut être demandé par le notaire
Copie des 4 derniers appels de charges de copropriété	Si lots de copropriété
Situation locative	Si le bien est loué, fournir bail, dernières quittances de loyers, lettre de préavis du locataire / congé pour vendre
Copie du dernier avis d'imposition des Taxes Foncières	Concerne tous les biens

3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VENTE

Prix convenu	Le VENDEUR et l'ACQUEREUR doivent obligatoirement se mettre d'accord sur ces éléments avant la signature de l'avant-contrat. Si mobilier : consulter le notaire
Montant de l'indemnité d'immobilisation versée à la promesse de vente	
Date de réalisation de la vente	
RIB du VENDEUR et de l'ACQUEREUR → virements obligatoires à partir de 3 000 €	Doit porter la mention manuscrite "Sincère et Véritable" + signature
Si intervention d'une agence immobilière	Préciser si la commission est à la charge du VENDEUR (incluse dans le prix) ou de l'ACQUEREUR (en plus du prix)
Conditions suspensives	Doivent être précisées avant la signature de l'avant contrat
Obtention d'un prêt	Montant maximum du prêt sollicité, durée, taux hors assurance, coordonnées de la banque sollicitée.

